



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4549 du 10/09/2013

Organisation des évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit en 2013-2014 dans l'enseignement spécialisé

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : primaire et sec. spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 15/08/2013 au 30/06/2014

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 13 septembre 2013
 - Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Évaluations – lecture et production d'écrit

Destinataires de la circulaire

- À Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles spécialisées libres subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directions des écoles spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.

Signataire

Ministre /
Administration : AGERS
Service général du Pilotage du système éducatif
Mme Martine HERPHELIN, Directrice générale adjointe

Personnes de contact

Service ou Association : Service général du Pilotage du système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Charlotte ALEXANDRE	02/690.82.47	charlotte.alexandre@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée cette année scolaire.

Dans l'enseignement ordinaire, tous les élèves de 3^e et 5^e années de l'enseignement primaire présenteront une épreuve en lecture et production d'écrit, tandis que les élèves de 4^e année de l'enseignement secondaire présenteront une épreuve portant uniquement sur la lecture de textes informatifs.

Dans l'enseignement spécialisé, la participation des élèves à l'évaluation externe est laissée à l'appréciation de chaque Conseil de classe, en fonction des apprentissages scolaires atteints par chacun.

Les documents de l'épreuve

3 ^e année primaire	carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant
	portfolio	
5 ^e année primaire	carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant
	portfolio	
4 ^e année secondaire <u>Section de transition</u>	portefeuille de documents : « 4 ^e année de l'enseignement secondaire Transition »	Dossier de l'enseignant
	carnet de l'élève : « 4 ^e année de l'enseignement secondaire Transition »	
	carnet de l'élève : « 4 ^e année de l'enseignement secondaire Transition et Qualification »	
4 ^e année secondaire <u>Section de qualification</u>	portefeuille de documents : « 4 ^e année de l'enseignement secondaire Qualification »	Dossier de l'enseignant
	carnet de l'élève : « 4 ^e année de l'enseignement secondaire Transition et Qualification »	

La distribution des documents

Afin que vos élèves puissent participer à l'évaluation externe non certificative de cette année, je vous invite à me faire connaître au moyen du formulaire annexé le nombre d'élèves concernés que vous souhaitez inscrire pour le 13 septembre 2013 au plus tard. En cas d'inscription, les différents documents de l'épreuve vous seront envoyés entre le 23 et le 26 septembre 2013.

La passation

La passation doit avoir lieu dans toutes les classes dans le courant de la semaine du 07 au 11 octobre 2013, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante. Le chef d'établissement veillera alors à en informer l'inspecteur de l'enseignement spécialisé. Les jours précis de passation seront fixés au sein de chaque école en tenant compte des durées de passation requises pour chaque épreuve, à savoir :

3^e année primaire	5^e année primaire
4 séances non consécutives de 50 minutes réparties sur 4 journées différentes	4 séances non consécutives de 50 minutes réparties sur 4 journées différentes

4^e année secondaire	
Section de transition	Section de qualification
2 séances de 50 minutes non consécutives (épreuve commune aux deux sections)	
1 séance de 50 minutes (épreuve spécifique à la section de transition)	-

La passation est organisée par les enseignants, sous la responsabilité du directeur. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation et veillera à ce que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance et repris à la fin de chacune d'elles. Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires sur les consignes à donner aux élèves.

L'organisation des corrections

Les corrections seront effectuées collectivement par tous les enseignants concernés par ces évaluations. En vue de pouvoir organiser ces corrections collectives, le moment où cette opération aura lieu est laissé au choix du chef d'établissement, sous sa responsabilité. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le vendredi 18 octobre 2013 au plus tard.

Si dans un établissement scolaire, ce délai ne peut être respecté, le chef d'établissement organisera les corrections à un autre moment dans le courant de la semaine suivante et en informera l'inspecteur concerné.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le dossier de l'enseignant.

Le respect du secret professionnel

Les établissements scolaires ne peuvent pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, animateurs et conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues au respect du secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

Les Résultats et commentaires

Les résultats de l'échantillon rendus anonymes seront transmis aux établissements scolaires en décembre 2013. Pour rappel, les résultats ne permettront aucun classement des élèves ni des écoles.

Les Pistes didactiques

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ».

Ce document a pour objectif d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Pour votre information, tous les documents relatifs aux éditions précédentes des évaluations externes non certificatives sont disponibles gratuitement sur le site :

www.enseignement.be/evaluationsexternes

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN

Enseignement spécialisé
Participation aux évaluations externes non certificatives
en lecture et production d'écrit 2013

Formulaire à retourner pour le 13 septembre 2013 au plus tard à :

Madame Virginie Thiry – AGERS – Service général du Pilotage du système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
ou au 02/600.09.69 – virginie.thiry@cfwb.be

Nom de l'établissement : _____

Numéro FASE : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Personne de contact : _____

	Nombre de « carnets d'élèves » souhaités	Nombre de « Dossiers de l'enseignant »
Épreuve de 3 ^e année primaire
Épreuve de 5 ^e année primaire
Épreuve de 4 ^e année secondaire – <u>section transition</u>
Épreuve de 4 ^e année secondaire – <u>section qualification</u>

